

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 22 février 2021 à 18 h 05, à l'Espace James CHAMBAUD, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, GERMAIN, SIMON, DO COUTO, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, BIASON, ZINT, BLEAU, CHAGOT, MÉSSÉGUÉ, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, CATALOGNE, POIREL, TRILLAUD, BELLOCQ, MIEYAA, MAZILIÉ, BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BONNET

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame BENETEAU a donné procuration à Monsieur BOURDET
- Madame MOLINA a donné procuration à Monsieur BONNET

Secrétaire de séance : Hervé GUIET

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique avoir une pensée émue pour Josette BAREILLE récemment disparue dont l'investissement a été constant au sein du comité de jumelage Lons-Santoña. Il présente ses sincères condoléances à son époux qui a longtemps été le correspondant à Lons du Groupe « Pyrénées Presse ».

1- Débat d'orientation budgétaire 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Mme THIEUX, adjointe aux finances, pour la présentation du dossier du débat d'orientations budgétaires 2021.

Après une analyse comparée des principaux ratios financiers de la commune, Mme THIEUX présente les grandes lignes du compte administratif prévisionnel de l'année 2020. Elle indique que les recettes des services à la population sont en baisse du fait de la crise sanitaire mais à contrario, les recettes fiscales ont conservé une évolution très favorable du fait de la dynamique des bases. Parallèlement, elle indique que les dépenses de fonctionnement, dont celles de personnel, sont en diminution par rapport à 2019. Mme THIEUX annonce un autofinancement de 4,5 millions d'euros en section de fonctionnement. Au total, après couverture du besoin de financement en investissement, l'excédent de l'année 2020 est estimé à 3,2 millions d'euros. Elle en profite pour rappeler que la commune n'a souscrit aucun emprunt en 2019 et qu'elle enregistre un ratio d'endettement très faible.

Concernant 2021, Mme THIEUX rappelle les fortes incertitudes liées à la pandémie actuelle mais aussi au transfert de fiscalité entre les communes et départements suite à la suppression de la taxe d'habitation. Elle annonce la poursuite du gel des taux lonsois de fiscalité locale en 2021 et ce, pour la 12e année consécutive. Elle annonce aussi des dépenses de fonctionnement maîtrisées, avec notamment une évolution des dépenses de personnel de +0,9 % par rapport à 2020. Elle indique que la subvention versée au CCAS serait augmentée afin de permettre l'équilibre budgétaire du service « aide à domicile ». De plus, elle souligne que l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations serait maintenue, sous réserve d'une analyse spécifique de leurs besoins individuelles au regard du contexte sanitaire. Concernant les investissements, elle indique que le budget 2021 serait axé sur l'investissement courant (ainsi près d'un million d'euros de voirie) mais aussi quelques projets déjà identifiés : l'aménagement de la place Bernard Deytieux, la réalisation d'une Pumptrack à la Plaine des sports, l'acquisition des terrains nécessaires à la reconstruction de l'école Perrot, la création d'une classe supplémentaire à Perlic nord, la poursuite de l'aménagement de l'ancienne pépinière « Boscq ». Elle annonce qu'aucun emprunt n'est prévu en 2021.

Mme THIEUX présente ensuite une prospective des recettes et dépenses sur la période 2021-2025. Elle indique que si la commune poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement et si la prochaine loi de programmation des finances publiques ne bouleverse pas les ressources des communes, Lons devrait conserver des marges de manœuvre financières sur cette période. Mme Thieux précise que cette prospective s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses et notamment la poursuite du gel de la

fiscalité lonsoise et un plan d'investissement ambitieux intégrant la reconstruction de l'école Perrot. Elle indique qu'un recours à l'emprunt s'avérerait nécessaire mais le ratio de désendettement se situerait en fin de période à un maximum très raisonnable.

Avant de lancer le débat sur les orientations budgétaires, Mme THIEUX présente le réalisé 2020 et le prévisionnel 2021 du budget « régie photovoltaïque », lequel reste excédentaire.

Après être revenu sur la crise sanitaire du moment, Monsieur BOURDET souligne que la commune de Lons présente une situation financière enviable et qu'elle est caractérisée par « ses équipements collectifs de qualité, un équilibre de ses zones d'activités et de ses secteurs urbanisés tout en gardant en partie ses espaces naturels et agricoles ». Pour autant, il estime que le budget 2021 et la prospective proposée manquent d'innovation et de volontarisme. Il propose d'intégrer des aménagements pour les jeunes dans les quartiers plutôt que tout concentrer à la plaine des sports. Concernant le devenir de l'ancienne Pépinière Boscq, il note que le projet n'est pas encore précisé. Il regrette que la prospective ne fasse plus apparaître le déplacement de la maison de la petite enfance et donc la requalification du dépôt des services techniques de la place du château. Il dit s'interroger sur le bien fondé de la destruction de deux maisons d'habitation pour la construction de la future école élémentaire du Bourg alors que le bâti ancien mériterait selon lui d'être préservé et valorisé. Il dénonce un manque d'ambition au service de la neutralité carbone. Même s'il se félicite des efforts pour le Par-ci-Par-lons, il estime que les élus, « collectivement », ne sont pas à la hauteur des enjeux environnementaux ; il prône plus de pédagogie en direction des citoyens « afin de corriger la perception de la population quand cette dernière est en décalage avec les faits ». Il propose d'étoffer le parc photovoltaïque de la commune, d'évaluer la pratique des services municipaux sur cette question énergétique et environnementale mais aussi de relayer toutes les initiatives citoyennes pour économiser l'énergie et aller vers plus de sobriété. Il propose aussi de s'engager dans le dispositif communautaire de « ceinture verte » en aidant des jeunes agriculteurs à s'installer sur la commune.

Il propose que la réfection annoncée du site internet de la commune soit l'occasion d'enrichir son contenu mais aussi de fournir une plus grande visibilité aux associations lonsoises. Il propose de « muscler » des services comme le service informatique ou la police municipale « pour répondre aux nouveaux besoins qui émergent ». Enfin, il regrette l'absence de budget participatif.

Monsieur le Maire le remercie tout d'abord de son satisfecit sur la gestion budgétaire de la commune et sur la qualité de la vie à Lons.

Il conteste tout manque d'innovation ou de volontarisme en rappelant que les différents projets annoncés lors de la campagne électorale seront progressivement mis en œuvre dans le mandat. Concernant le projet d'école au Bourg, il rappelle que l'implantation projetée est conforme à l'étude urbaine réalisée il y a quelques années et qu'elle va valoriser le quartier que sur le site actuel.

Concernant la maison de la petite enfance, il rappelle que ce bâtiment a été récemment rénové et donne entière satisfaction à ses nombreux utilisateurs. Il indique que son déplacement n'est pas abandonné mais il rappelle que le contexte actuel n'est pas du tout favorable au lancement d'un projet ambitieux intégrant de l'habitat et des services autour de la Place du Château.

Concernant des aménagements dans les quartiers pour les jeunes, Monsieur le Maire estime que la commune n'en manque pas et il cite l'exemple récent du parc près de la verderie qui s'est étoffé de nouveaux équipements et que le prochain budget a prévu de renforcer.

Quant à la plaine des sports, il se dit fier de son succès et assume totalement l'idée de renforcer son attractivité et la qualité de ses équipements.

Concernant l'objectif de neutralité carbone, il rappelle que la commune travaille avec la Communauté d'agglomération et il met en avant les nombreuses actions communales en la matière : il cite la végétalisation de la place Bernard Deytieux, le « relamping » de l'éclairage public, le non utilisation des produits phytosanitaires, la rénovation de l'éclairage de bâtiments, la rénovation du système de chauffage-ventilation de la piscine et du complexe sportif, le « Par-ci, Par-lons », les acquisitions de parcelles naturelles. Il estime que son approche est ambitieuse mais avant tout pragmatique, et surtout pas dogmatique, autoritaire ou punitive.

Concernant le dispositif dit de la « ceinture verte », il indique que la commune ne dispose pas en propre de terrains agricoles et qu'aucun propriétaire lonsois ne s'est à ce jour manifesté pour s'inscrire dans ce dispositif. Il rappelle les contraintes financières, techniques et pratiques de ce type de projet d'aide à l'installation d'agriculteur, a fortiori en zone très urbaine comme à Lons. Il rappelle que c'est la communauté d'agglomération qui accompagne ce dispositif et qu'à ce jour très peu de projets ont vu le jour et toujours hors du cœur d'agglomération.

Monsieur BOURDET revient sur l'expropriation de deux maisons au bourg pour le projet d'école en indiquant qu'il estime inutile cette procédure car l'école pourrait selon lui être construite sur le site actuel.

Il revient aussi sur les thématiques du développement durable et de la transition écologique en proposant un plan de mobilité douce pour les employés de la commune, la désignation d'un élu référent pour les économies d'énergie en liaison avec la maison de l'habitat située à Pau, la promotion des composteurs collectifs.

Monsieur le Maire conclut le débat sur les orientations budgétaires en se félicitant de l'ambition de ce budget et de la prospective pour ces 5 prochaines années, « au service des lonsois, du quotidien et du concret ». Il revient sur la bonne santé financière et la bonne gestion de la commune mais aussi sur le gel des taux d'imposition depuis plus de 12 ans.

2- Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 à hauteur de 131 700€

Adopté à l'unanimité

3- demande de subvention auprès de l'État pour le projet d'extension du groupe scolaire Perlic Nord

Madame GARCIA demande des précisions sur le fait qu'une salle de cours vide existait lors de la livraison de l'école en septembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que l'école a été inaugurée avec 13 salles de cours, dont une vide. Cette salle vide a été occupée dès septembre 2019 suite à une ouverture de classe et une classe supplémentaire a été créée en septembre 2020, laquelle utilise la salle des Arts. Il explique que la salle de cours qui sera construite prochainement sera dédiée à cette dernière classe ouverte.

Adopté à l'unanimité

4- demande de subvention auprès de l'État et de la Communauté d'Agglomération pour le projet d'aménagement de la plaine des sports (pumptrack, plantations, mobiliers)

Adopté à l'unanimité

5- demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération pour différents travaux d'optimisation énergétique réalisés en 2020

Monsieur le Maire fait remarquer que ces travaux constituent des actions concrètes au service de l'environnement et des finances publiques.

Adopté à l'unanimité

6- demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération pour différents travaux d'optimisation énergétique programmés en 2021

Adopté à l'unanimité

7- Nouvelles modalités de facturation des prestations de garderies périscolaires

Monsieur le Maire précise que le paiement des frais de garderie sera désormais couplé avec le paiement des frais de restauration.

Adopté à l'unanimité

8- 9-10 -11 Cession à des particuliers de parcelles déclassées du domaine public

Adopté à l'unanimité

12-13-14-15 Incorporation d'office de voies privées dans le domaine public communal sans indemnité

Monsieur BOURDET demande si la commune a évalué l'entretien supplémentaire de ces transferts.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative et que les services municipaux interviennent déjà sur la plupart de ces parcelles.

Adopté à l'unanimité

16- délégation de gestion du tiers payant dans un marché d'assurance de la commune

Adopté à l'unanimité

17-18-19 Modification de la nomenclature des emplois communaux: augmentation de temps de travail, création et suppression d'emploi

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.
